

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 mai 2010
COMPTE-RENDU**

58. TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE – TNT – INFORMATION DU MAIRE

Monsieur le Maire s'exprime ainsi :

En 1980, la Commune avait été confrontée à un problème de résorption de zones d'ombre quant à la diffusion de la télévision analogique. En effet, ni l'émetteur du Poêle Sauvage, ni les émetteurs situés en partie sommitale de communes voisines ne permettaient à 272 foyers de recevoir normalement les émissions télévisées.

Depuis lors, et par voie de convention entre les communes de Saint Etienne les Remiremont, Saint Nabord et TDF, le support France Telecom de la Joncherie à Remiremont sert de support à un réémetteur de TDF pour résorber les zones d'ombre en télévision analogique dans ces deux communes.

Plusieurs administrés ont attiré l'attention de la Commune quant à la suppression, le 28 septembre 2010, de l'émission analogique :

- Ce réémetteur sera-t-il équipé pour transmettre le numérique après le 28 septembre ?
- Sinon, quelle mesure de remplacement pour les foyers qui risquent, à ce moment là, d'être à nouveau en zone d'ombre ?

D'après les contacts avec :

- TELEDIFFUSION DE FRANCE (TDF) et
- LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL (CSA)

Voici le contexte général en 2010, bien différent de celui de 1980 :

L'Etat a décidé d'équiper, en TNT, 95 % de la population métropolitaine.

Sous la pression des élus locaux, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) a imposé un minimum de 91 % par département.

Au plan technique,

- en TV analogique, 1 fréquence = 1 chaîne
- en TV numérique, 1 fréquence = 5 à 6 chaînes ce qui amène à 30 chaînes dont 18 gratuites
- TDF n'est plus un service public comme en 1980 mais entreprise privée, soumise à la concurrence (son mode de distribution est désormais comparable à France Telecom et le dégroupage).

TDF diffusait la TV analogique avec 3600 sites ; 1626 sites seulement sont retenus pour la diffusion de TNT ; le site de la Joncherie ne figure pas à la cartographie.

En particulier sur notre commune :

Les foyers recensés « zone d'ombre » en 1980, couverts depuis par le réémetteur de la Joncherie, seront probablement à nouveau dans l'ombre lors du passage au tout numérique : sans doute parce qu'il ne s'agit pas du même équipement technique, TDF ne mentionne ce réémetteur

- o Ni comme un relais qui sera au nombre des 1626 relais maintenus
- o Ni comme un relais qui disparaît.

Par exemple, sur le site internet grand public, telle ou telle adresse de la commune est identifiée comme étant d'ores et déjà desservie en numérique. Rien n'est pourtant moins sûr.

En tout cas, 272 foyers seront potentiellement en zone d'ombre le 28 septembre.

Même s'ils sont éligibles, sous conditions, à une aide individuelle plafonnée à 250 €, il est incongru de recommander à 272 foyers de s'équiper par

- le satellite (parabole),
- le câble,
- ou la ligne téléphonique.

Il semble a priori plus opportun que TDF réactive, pour le 28 septembre 2010, le réémetteur de la Joncherie.

En la matière, Monsieur le Maire a donc sollicité, directement et par l'intermédiaire de l'Association des Maires des Vosges, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pour un examen approfondi de la situation et les moyens financiers nécessaires à la satisfaction légitime des besoins en service public exprimés par un cinquième de la population communale.

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire de cette information.

**Information complémentaire : Une campagne d'information du grand public sur le passage à la «Télé Tout numérique » est organisée dans notre région par France Télé Numérique.
L'intervention à Saint Etienne est prévue le samedi 11 septembre 2010 de 9 h à 16 h sans interruption, Place de l'Hôtel de Ville.**

